

## Appel public à candidature

### **Désignation des personnalités extérieures appelées à siéger au Conseil de l'U.F.R. Sciences fondamentales et appliquées de l'Université de Poitiers**

Les 16, 17 et 18 novembre prochains, l'U.F.R. Sciences Fondamentales et Appliquées renouvelle son conseil. Seront ainsi élus à l'issue, 32 représentants des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, des personnels BIATSS et des usagers de l'U.F.R.

Conformément aux articles L.713-3 et L.719-3 du Code de l'éducation et aux statuts de l'UFR des Sciences fondamentales et appliquées de l'Université de Poitiers adoptés au conseil d'administration du 22 novembre 2019, les 32 membres nouvellement élus ainsi que le Doyen, qui a voix délibérative, seront amenés à désigner pour compléter le conseil d'UFR, huit personnalités extérieures :

1° Six personnalités extérieures, nommées par leur institution ou organisme de rattachement, seront amenées à siéger, après élection des représentants des organisations syndicales. Ces personnalités relèvent des organismes suivants :

- Région Nouvelle Aquitaine,
- Communauté urbaine de Grand Poitiers,
- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie,
- Espace Mendès France,
- Centre National de Recherche Scientifique (CNRS)
- Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)

2° Deux représentants d'organisations syndicales, seront élus suite à un appel public à candidature.

### **L'appel à candidature**

Ils doivent correspondre aux profils suivants :

- Un(e) représentant(e) des organisations syndicales d'employeurs,
- Un(e) représentant(e) des organisations syndicales de salariés de l'enseignement, de la recherche et de la culture.

Le choix final des autres personnalités devra tenir compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures élues représentant les organisations syndicales afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des huit personnalités extérieures membres du Conseil de l'U.F.R.



Le mandat des personnalités extérieures du Conseil d'U.F.R. est d'une durée de quatre ans. Toutes les personnalités extérieures sont membres de droit du Conseil et à ce titre bénéficient d'une voix délibérative au Conseil d'U.F.R. Elles siègent à titre bénévole.

Les personnes intéressées par le présent appel doivent déposer ou adresser leur candidature, accompagnée des pièces demandées **au plus tard vendredi 19 novembre, 12h** à :

**Université de Poitiers**  
**U.F.R. S.F.A.**  
**A l'attention de Virginie Larrivée,**  
**Responsable administrative de la Faculté des Sciences**  
Bâtiment B5  
9, rue Charles-Claude Chenou  
TSA 51106  
86 073 Poitiers Cedex 9

Ou sous format numérique à l'adresse suivante :

[virginie.larrivee@univ-poitiers.fr](mailto:virginie.larrivee@univ-poitiers.fr)

et [sylviane.baty@univ-poitiers.fr](mailto:sylviane.baty@univ-poitiers.fr)

Les candidatures doivent être accompagnées :

- d'une lettre d'intention,
- d'un curriculum vitae,
- de la déclaration de candidature (pièce jointe ou à télécharger sur le site internet de l'U.F.R.),
- de pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée,
- de la copie recto / verso de la pièce d'identité.

La responsable administrative  
de la Faculté des sciences Fondamentales et Appliquées de l'Université de Poitiers

